



Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 076-217605765-20250627-535-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Eustache la Forêt.

Date de publication

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, GABRIEL Fabienne, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur Laurent JEANNE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT). Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE

Exprimés : 12

OBJET : 2025 – 7.1 - 25 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - CESSION MAISON BEAUCHAMP

Considérant la Délibération 2025 – 3.2 - - de ce jour relative à la cession de la maison BEAUCHAMP après rachat à l'EPF Normandie

Considérant la différence entre le prix de vente 151 000 € et le prix d'achat à l'EPF Normandie (auquel s'ajoute les frais de notaire et de TVA) pour un montant total de 183 782.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le virement de crédit suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Compte 615228	-32 783 €	
Compte 023	32 783 €	
Investissement		
Compte 021		32 783 €
Compte 024		151 000 €
Compte 2115	183 783 €	
TOTAL	183 783 €	183 783 €

Voté à l'unanimité

Le Maire
H. LECARPENTIER

En mairie, le 7/7/2025
Le Secrétaire de séance,
Laurent JEANNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 076-217605765-20250627-535-DE

